



Assemblée Générale de la CCI Ille-et-Vilaine du 14 novembre 2022

Délibération N° 34

Objet : Port de plaisance Vauban – AOT Enedis

Exposé des motifs :

Afin de permettre la desserte et l'alimentation en électricité des locaux situés sur le port de plaisance Vauban quai du Bajoyer à Saint-Malo, Enedis a réalisé des travaux de raccordement ainsi que la pose et l'équipement d'un poste de transformation sur l'emprise du domaine public portuaire.

Il est proposé la régularisation d'une convention dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée : 40 ans
- Forme : AOT
- Redevance : 200 € HT / an revalorisable annuellement selon l'indice des loyers des activités tertiaires

Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser le Président ou son délégataire à signer avec Enedis, l'AOT relative à la desserte en électricité du port de plaisance Vauban selon les dispositions portées ce jour à votre connaissance

Avis de la Commission :

Avis favorable de la Commission réunie le 17/10/2022.

Avis du Bureau :

Avis favorable du Bureau réuni le 17/10/2022.

Délibération soumise au vote :

Quorum : 31
Exprimés : 31
Contre : 0
Abstentions : 0
Pour : 31

Le Secrétaire,



Jean-François Esnée

Cachet



CCI ILLE-ET-VILAINE

Direction Générale
2, Avenue de la Préfecture
CS 64204
35042 RENNES CEDEX
Tél.: 02 99 33 66 66

Le Président,



Jean-Philippe Crocq